

# La Gazette

de St Martin-de-Nigelles

02/24

Retrouvez toutes les infos sur [www.villesmdn.fr](http://www.villesmdn.fr)

Thierry CORDELLE

## Édito

### Chères Nigelloises, chers Nigellois,

Lors de la présentation des vœux du conseil municipal, vous avez été plus de 220 à nous honorer de votre présence et à déguster la galette que nous avons proposée à cette occasion. Nous vous remercions d'être venus si nombreux.

Cette cérémonie a permis à nombre d'entre vous de se retrouver, de faire connaissance et d'établir des contacts. Elle nous a offert la possibilité de présenter l'équipe que vous avez élue, nos chantiers pour cette nouvelle année, les projets que nous souhaitons réaliser sous réserve de l'obtention des subventions, ainsi que les études que nous entamons pour les prochaines années.

Conformément à notre programme, les adjoints sont à pied d'œuvre depuis le 1er décembre 2023 :

**Denise TORCHEUX** a organisé, avec l'aide des conseillers municipaux, la manifestation des vœux du conseil. Elle a lancé les invitations pour le repas des aînés ;

**Alain RIBAUT** progresse sur les travaux décrits dans cette Gazette et gère les demandes de subventions en relation avec notre secrétaire de Mairie ainsi que le dossier des bornes à incendie;

**Christèle COCHET** a pris la pleine charge des affaires scolaires et veille au bon fonctionnement de l'école ;



**Jean-Charles DEMORE** a restructuré l'informatique de la mairie. Il coordonne les rédacteurs de la première Gazette de l'année.

**Béatrice BOUCHAUDY** prépare le budget 2024 après avoir analysé les comptes 2023.

Des conseillers municipaux ont aussi pris en main certains dossiers :

- Recensement des personnes intéressées par une formation aux premiers secours (Cf. article) ;
- Création de l'association de sauvegarde du patrimoine de Saint Martin de Nigelles, ...

Ainsi que je l'avais annoncé lors de notre campagne, j'ai renoué des relations avec les élus du territoire et les instances auxquelles nous sommes rattachés.

Saint Martin de Nigelles a ainsi été présent lors des vœux de Saint Lucien, Coulombs, Villiers le Morhier, Hanches, de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, du Conseil Départemental, sans oublier ceux de notre député dont la notoriété rejailit sur notre village.

Par ailleurs, j'ai participé aux réunions de lancement de Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) ainsi qu'à celles de l'établissement du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

qui sera élaboré pour toutes les communes de la communauté de communes, au mieux, à horizon 2026.

Enfin, si vous souhaitez un rendez-vous avec votre maire, vous pouvez téléphoner à la mairie. Le secrétariat a accès à mon agenda et peut convenir avec vous d'une date de rencontre.

Dans cette nouvelle Gazette, dans laquelle nous donnons la parole à la liste d'opposition, vous trouverez un certain nombre d'informations utiles.

### Bonne lecture !

#### Recensement 2023

Combien sommes-nous à Saint-Martin-de-Nigelles en 2024 ?



**1620**

Population totale au 01/01/2024



**87**

Enfants scolarisés à l'école primaire



**50**

Enfants scolarisés à l'école maternelle

Alain RIBAULT

## LES TRAVAUX

Plusieurs demandes de subventions ont été envoyées avant le 10 janvier :

### Voirie communale

Les subventions ont été demandées pour les réfections suivantes :

- Rue Adolphe Blanchon ;
- Rue des Grands Coudray ;
- Chemin Pierreux ;
- Rue des Prés ;
- Rue du Lavoir ;
- Trottoir Pierre Boutier.

Une autre subvention est déposée pour le talus Voie des Ruelles qui menace de s'effondrer ;

### Autre demande de subvention :

Réfection de la couverture des murs du cimetière.

### Des études sont en cours de réalisation :

- Bornes à incendie : nouvelles mesures des débits et réparation des bornes défectueuses. La commande est passée,
- Rue Maurice Peltiez et rue Jean Moulin : l'étude définissant les caractéristiques de la voirie est terminée. La difficulté se pose pour

l'évacuation des eaux pluviales notamment lors des phénomènes orageux. Nous sommes en contact avec un bureau d'étude spécialisé dans le captage et la gestion des eaux pluviales et de ruissellement afin de trouver une solution adaptée.

- Classes attenantes à la mairie : la réfection du sol n'avait pas été étudiée en 2023. Les lattes de bois datant de la construction de l'édifice reposent sur un lit de sable. Il convient de refaire le sol avec une chape de béton isolée ainsi que l'isolation du plafond et des murs.

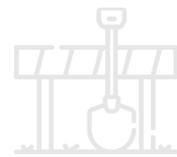
- Réfection de certaines poutres du clocher de l'église et révision des tuiles et des ardoises.

- Réfection du City Stade.

- Marquage au sol sur la rue de Général de Gaulle.

### Point sur la défense incendie :

Comme évoqué sur nos documents de campagne, le réseau d'eau d'incendie doit être mis aux normes. Le dernier contrôle de tous les hydrants, datant de novembre 2022, révèle de nombreuses non-conformités, voire des bornes hors



service. Nous avons missionné une entreprise afin qu'un nouveau contrôle exhaustif soit effectué. A la suite de celui-ci, nous planifierons au plus vite les réparations nécessaires.

En parallèle de cette action, une étude complète sur les caractéristiques techniques de notre réseau d'eau potable sur lequel sont connectés les hydrants s'effectue sous le contrôle du syndicat des Eaux de Ruffin. Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin du premier semestre 2024, ils devront permettre de définir les travaux à effectuer pour mettre si possible en capacité les hydrants à délivrer les débits et pression réglementaire ou d'envisager des solutions alternatives comme des citernes d'eau ou l'accès au cours d'eau de notre commune. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement de ce dossier important pour la sécurité de tous.

## RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE

Saint Martin de Nigelles compte 345 points lumineux. Tous étaient avec un équipement d'ancienne technologie.

En décembre dernier, 64 points lumineux ont été rénovés avec des éclairages LED. 60 le seront en 2024.

Le taux de subvention pour 2024 est de 40 % et le reste à charge pour Saint Martin de Nigelles sera de 10800 €.

### 2023

- Chemin de ponceaux (3)
- Rue de la Villeneuve (3)
- Rue du Générale de Gaulle (7)
- Chemin Pierreux (2)
- Rue Peltiez (6)
- Sente de la Bourguignone (2)
- Impasse des Vignes - Eglise (2)
- Chemin de Hanches (5)
- Rue Jean Moulin (16)
- Rue de le la Croix (3)
- Rue des Acacias (6)
- Rue de Maintenon (5)
- Rue de l'Arsenal (4)

**L'économie énergétique annuelle est de l'ordre de 55%.**



### 2024

- Rue de St Martin (9)
- Rue du Lavoir (2)
- Rue de Senantes (6)
- Rue de Senantes (10)
- Clos des Champs (13)
- Rue de Fervaches (9)
- Rue du Général de Gaulle (11)

**L'économie énergétique annuelle sera de l'ordre de 60%**

Jean-charles DEMORÉ

## LES COMMISSIONS

Lors du conseil municipal du 1er décembre 2024, il a été fixé au nombre de 6 les commissions. Monsieur le maire est le président de fait de toutes les commissions, mais pour chacune d'entre elle, un rapporteur est nommé.

### Vie communale et Associative, les

**Aînés :** Denise TORCHEUX, Antoine MAURY, Catherine RUBIN, Patricia FIGON, Hélène BERTON, Jean-charles DEMORÉ, Béatrice BOUCHAUDY, Sylvie RABOUIN

**Travaux :** Alain RIBAUT, Catherine CHESNEAU, Roselyne CHIROSSEL, Marcel LOIZET, Jean-françois TURPIN, Christian TIRLOY

**Urbanisme :** Alain RIBAUT, Jean-françois TURPIN, Marcel LOIZET, Roselyne CHIROSSEL, Christian TIRLOY  
Affaires scolaires et jeunesse: Christèle COCHET, Béatrice BOUCHAUDY, Hélène BERTON, Patricia FIGON

**Communication :** Jean-charles DEMORÉ, Antoine MAURY, Catherine RUBIN, Aurélien BLUSSON, Jean-françois TURPIN, Denise TORCHEUX

**Finances :** Béatrice BOUCHAUDY, Denise TORCHEUX, Patricia FIGON, Roselyne CHIROSSEL, Jean-françois TURPIN, Sylvie RABOUIN, Vincent ALIX.

**Scolaire :** Christèle COCHET, Hélène BERTON, Patricia FIGON, Béatrice BOUCHAUDY

Jean-charles DEMORÉ

## TRANSPORT À LA DEMANDE

Ceci est une nouveauté qui facilitera certainement la vie de certains habitants du territoire : **le Transport À la Demande pour seulement 2€ !**

Du mardi au samedi de 9h à 17h, le TAD vous transporte à travers les 39 communes de la communauté de communes depuis janvier 2024 !

Les réservations sont possibles jusqu'à la veille 17H, par téléphone au **0670872197** ou sur internet : <https://tad-cceif.transport-a-la-demande.fr/login>

**Transport à la demande**  
Réservation **disponible !**



Réservation 06 70 87 21 97

Denise TORCHEUX

## FESTIVITÉS

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la municipalité a déposé des sapins dans différents hameaux de notre village avec le principe d'une décoration libre et collaborative.

Cette opération a remporté un beau succès et nous vous en remercions. Pour Noël 2024, de nouveaux hameaux seront mis à contribution.

En raison des délais de commande dépassés, les traditionnels colis de fin d'année pour nos aînés n'ont pu être distribués. Cependant un repas sera organisé pour nos aînés de plus de 70 ans le 24 Mars 2024

Diverses manifestations festives organisées par votre municipalité et nos associations :

**Loto : 17 mars 2024** organisé par "Nigelles en fête"

**Karaoké : 23 mars 2024** organisé par "SMDN Arts et loisirs"

**Repas de nos aînés : 24 mars 2024** organisé par la municipalité CCAS

**Apéritif : 8 mai 2024** organisé par la municipalité

**Concours de pétanque : 26 mai 2024** organisé par "Nigelles en fête"

**Fête de la musique : 21 juin 2024** organisé par la municipalité

**Brocante/ vide- grenier : 23 juin 2024** organisé par "Nigelles en fête"



Retrouvez également **le Marché de St Martin de Nigelles : à partir du 30 mars** puis les derniers samedis de chaque mois organisé par la municipalité



Thierry CORDELLE

## GESTION DES BIO DÉCHETS

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers via, entre autres, le compostage individuel.

### Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. ».

### En pratique, quels sont les biodéchets à traiter ?

- Déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles

d'arbustes, haies et brindilles ;

- Déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas, épluchures de fruits et de légumes, sachets de thé, filtres à café, ...

Le compostage est la transformation de déchets organiques. Le compost obtenu après quelques mois est comparable à de l'humus.

L'utilisation d'un composteur permet de détourner 30 % des déchets organiques de nos poubelles afin de réduire la pollution, de produire un engrais 100 % naturel permettant de fertiliser nos sols et d'agir en éco-citoyen en limitant les volumes de déchets à traiter.

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France propose des composteurs domestiques individuels :

- Compostys C3 d'une capacité de 445 litres au prix de 32 € TTC ;
- Compostys H1 d'une capacité de 620 litres au prix de 48,50 € TTC.

Vous pouvez venir acheter ou commander un composteur auprès



du service collecte, à l'adresse suivante du lundi au vendredi, de 9h à 12h et 14h à 17h :

pôle de PIERRES  
5 rue de la grosse borne  
28130 Pierres  
Tél. : 02 37 27 57 12

Lien sur le site de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

<https://www.porteseuréliennesidf.fr/actualites/bio-compostage-domestique-96.html>



Jean-François TURPIN

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Dans le cadre de sa compétence "Protection de l'Environnement", notre communauté de communes a intégré l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Le service « collecte et valorisation des déchets ménagers » a notamment pour mission de gérer le ramassage des encombrants.

Chaque résident a le droit à **un ramassage par mois**, pour cela il vous suffit de prendre contact avec le Service collecte – 5 rue de la grosse borne – 28130 Pierres

N° vert 0 800 558 598

Mail : [contact.technique.om@porteseuréliennesidf.fr](mailto:contact.technique.om@porteseuréliennesidf.fr)



Jean-François TURPIN

## BONNES PRATIQUES DE VOISINAGE

Quelques règles essentielles de bon voisinage !

Pour le bien-être de tous :

**STOP AUX DÉCIBELS**, afin de respecter la quiétude de vos voisins.

**LES ANIMAUX SONT NOS AMIS**, faisons en sorte qu'ils ne nuisent pas à notre voisinage.

**RESPECTONS LES LIEUX PUBLICS** ainsi que la VITESSE A 50km/H, les STOP dans le centre de Saint-Martin de Nigelles.

**AU JARDIN AUSSI IL Y A DES RÈGLES :** (Interdiction de brûler des végétaux, de planter sans respecter certaines règles, désherbage, etc)

Nous vous invitons à consulter le site internet afin d'avoir de plus amples détails sur toutes ces règles !

<https://www.villesmdn.fr/actualites/rappel-des-bonnes-pratiques-de-voisinages.html>



## BON À SAVOIR !

**Inscriptions scolaires** : le dossier peut être retiré en mairie à compter du 18 mars.

**Les élections Européennes auront lieu le 9 juin 2024.** Pour pouvoir exercer votre droit de vote, si ce n'est pas déjà fait, pensez à vous inscrire sur les listes électorales au plus tard le 3 mai 2024

**Panneau Pocket** : La mairie a choisi cette application afin de communiquer facilement et rapidement avec l'ensemble des nigellois. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de télécharger l'application sur votre mobile et s'abonner à notre compte.

**Facebook** : la mairie diffuse également dès que possible toutes les informations et les alertes sur sa

page facebook :

<https://www.facebook.com/mairie.smdn>

Abonnez-vous (gratuit) pour être sûre de ne rien manquer.

## LA PAROLE À L'OPPOSITION

### La force de notre village

Notre présence au conseil municipal permet enfin le retour d'un débat en son sein, ce qui est vital pour la prise en compte des souhaits de l'ensemble de notre population. Nous venons d'y exprimer l'urgence de régler le problème lié à la sécurité incendie conformément au rapport du S.D.I.S. Celui-ci fait état d'un manque flagrant de mise aux normes et de suivi de toute notre installation de sécurité incendie. Il relate que depuis 10 ans les bornes incendie desservant nos principaux

équipements ne délivrent pas la puissance nécessaire pour assurer une intervention efficace des pompiers et notamment celles prévues pour les locaux scolaires: maternelle, primaire, salle polyvalente mais aussi mairie, qui ne délivrent en effet que 15 à 20 m<sup>3</sup>/h alors qu'elles devraient assurer un débit de 60 m<sup>3</sup>/h et 120 m<sup>3</sup> en 2h, alors même que celles destinées à nos habitations n'assurent pas toutes le débit réglementaire de 30 m<sup>3</sup>/h ! Enfin, l'organisation du réseau ne permet pas

l'utilisation simultanée des bornes. Il convient donc pour respecter la loi et assurer la sécurité des Nigellois de financer en priorité des solutions d'urgence. Nous y contribuerons.

Alexandre LOBOFF - Sylvie RABOUIN - Christian TIRLOY

Catherine RUBIN

## APPRENEZ À SAUVER VOS PROCHES

**Constat :** Les Français sont mal formés aux premiers secours. Le pays fait figure de mauvais élève dans la formation aux gestes qui sauvent.

Un constat alarmant alors que chaque minute compte pour sauver une vie. Même si une sensibilisation aux premiers secours est obligatoire à l'école, 1 français sur 5 est démuni devant des situations comme un arrêt cardiaque, un étouffement, une hémorragie, l'utilisation d'un défibrillateur.



LES GESTES DE  
**PREMIERS  
SECOURS,**  
UNE URGENCE  
CITOYENNE

**Pour ces raisons, la Mairie de Saint Martin de Nigelles désire s'engager à former ses administrés et proposera cette formation aux volontaires inscrits. Elle sera obligatoirement dispensée par des organismes agréés.**



**Dès l'âge de 10 ans et pour tout citoyen sans limite d'âge.**

C'est la formation de base des premiers secours. Elle a pour but de préparer le plus grand nombre de citoyens aux rudiments des premiers secours. C'est une formation pratique, avec des mises en situations concrètes.

**Programme :** La protection, l'alerte, la gestion d'un étouffement, d'une plaie, d'une hémorragie, d'une brûlure, d'un malaise

**Durée :** 7 heures en continu \*

\* Le tarif sera communiqué prochainement

Cette formation est suffisante pour intervenir dans la plupart des situations d'urgence.

Elle permet d'attendre et de faciliter l'intervention des secours (SAMU, pompiers) dans les meilleures conditions.

Si vous désirez vous inscrire, merci de bien vouloir nous le faire savoir afin de pouvoir organiser, auprès de l'organisme agréé et choisi, des groupes de formation.



Merci de signaler votre intérêt par email : [contact@villesmdn.fr](mailto:contact@villesmdn.fr) en précisant le nombre de participants ou en utilisant le lien <https://forms.gle/ABFid6YYc992tMJK7> ou en complétant le coupon réponse ci-dessous à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie

Nom de famille : .....

Téléphone : .....

Nombre de personnes : .....